



4.2.4	Domdidier - Complément d'étude zone piétonne/vélos rue centrale	CHF	75'000.00
4.2.5	Belmont-Broye - Adaptation et modification des éclairages publics	CHF	150'000.00
4.2.6	Belmont-Broye - Etude plantations bords de routes communales	CHF	50'000.00
4.2.7	Domdidier - Réalisation collecteurs EU/EC / voie CFF / Sous-Gare	CHF	1'760'000.00
4.2.8	Domdidier - Etude nouvelle conduite (Chany – Bruyère)	CHF	130'000.00
4.2.9	Dompierre - Complément collecteurs Vers le Ru, la Cua et le Bastillon	CHF	230'000.00
4.2.10	Léchelles - Réalisation collecteur du ruisseau du Chandon	CHF	650'000.00
4.2.11	Dompierre - Etude Valtraloc	CHF	190'000.00
4.2.12	Léchelles (Helvetia Env.) - Réalisation collecteurs + conduite d'eau	CHF	930'000.00
4.3	Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2024		
5.	Divers		

M. Francey Eric, Groupe UDC/UDF/Indépendants intervient sur le point 4.2.12 du Tractanda de CHF 930'000.- pour la réalisation de collecteurs et conduites d'eau à Léchelles, Helvetia Environnement. En nous référant au rapport de la Commission financière, une économie considérable pourrait être réalisée sur ces travaux en négociant une solution constructive avec la Commune de Grolley. Pour laisser le temps approprié au Conseil communal et au lieu de refuser ce crédit, le groupe UDC/UDF/Indépendants propose le report de ce point à la prochaine séance du Conseil général.

M. Dubey Bertrand, groupe MBB, trouve personnellement qu'il n'y a pas assez de propositions et qu'il est dommage de s'éviter un débat. On devrait laisser les uns et les autres avancer leurs arguments et décider par la suite. La Commission financière à donner un avis, le Conseil communal a présenté un projet. Il trouve que c'est le rôle du Conseil général d'écouter les avis des uns et des autres. Nous comprenons qu'il y a un problème là derrière mais, c'est bien de laisser tout le monde parler. Il propose de laisser le point au Tractanda, de prendre part au débat et prendre ensuite une décision.

L'ordre du jour est **accepté** par 30 voix pour, 11 voix contre et 4 abstentions.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023

**Mme la Présidente** indique que le Bureau du Conseil général a reçu une demande de modification de M. Eric Brasey du groupe PLR pour le point 5 Présentation de l'état actuel des différents projets communaux. La question posée concernait l'éclairage du passage piétons de la Gare de Domdidier et non pas celui d'EcoLine.

**Mme la Présidente** demande à l'assistance s'il y a d'autres remarques au sujet du procès-verbal de la séance n° 32 du 18 septembre 2023.

Le procès-verbal est **approuvé** à la majorité évidente en tenant compte de la demande de modification de M. Eric Brasey. **Mme la Présidente** remercie Mme Laurence Esseiva, Secrétaire du Conseil général pour sa bonne rédaction.

## 2. Informations et réponses aux questions par le Conseil communal

**M. Albert Pauchard**, Syndic, souhaite la bienvenue de la part du Conseil communal, ce dernier n'ayant pas nécessairement avancer de manière significative dans ses dossiers depuis la dernière séance du Conseil général, il n'a donc pas d'informations particulières. Pour les dossiers en travaux, nous aurons certainement de plus amples informations ou communications lors de la prochaine séance du Conseil général.

Au niveau des questions, nous avons encore une question en souffrance, de M Thomas Clerc du groupe La Gauche Plurielle concernant l'offre rapide et politique d'autorisation d'arborisation du milieu bâti. Ci-après, quelques informations en vrac sur cette question, à laquelle nous répondrons de manière officielle.

Concernant les différentes actions, deux actions étaient menées soit par l'Union des paysans fribourgeois soit, par une autre organisation. Le Conseil communal s'est informé auprès de ces deux associations et nous n'avons malheureusement pas de réponse positive. Les 2 associations ayant terminées leurs actions.

En revanche, le Conseil communal, comme vous avez pu l'apprendre par la presse a mis à disposition entre autres du groupement du réseau écologique de Belmont-Broye, un certain nombre de parcelles inexploitées sous forme d'arborisation en termes de haies.

Une première action a été lancée, il y a 2 semaines, à laquelle, nous nous sommes associée et autre action l'année prochaines. Sur la question « que fait le Conseil communal sur la protection du climat ? », nous y répondrons lors de la rédaction finale à cette question.

Entre temps nous avons reçu une question sur la route Russy – Léchelles. Cette dernière sera traitée dans les divers.

**Mme la Présidente** remercie M. le Syndic ainsi que le Conseil communal pour ces informations.

### **3. Election d'un membre de la Commission financière**

**Mme la Présidente** procède maintenant à l'élection d'un membre de la Commission financière. Pour donner suite à la démission de M. Eric Pauchard, le groupe PLR propose M. Eric Brasey pour le remplacer.

Elle demande s'il y a d'autres candidats ? Ce qui n'est pas le cas. Elle prie donc les membres du Conseil général de bien vouloir inscrire leur choix sur le bulletin distribué.

M. Eric Brasey du groupe PLR est élu membre de la Commission financière avec 45 voix.

Mme la Présidente remercie M. Eric Pauchard pour son travail et son dévouement. elle félicite M. Eric Brasey pour son élection et lui donne la parole.

**M. Eric Brasey**, groupe PLR, remercie le Conseil général pour leur confiance et se réjouit d'intégrer la commission financière qui est pour moi, une des plus importante du Conseil.

## **4. Budgets 2024**

### **4.1 Budget de fonctionnement 2024**

**Mme la Présidente** donne la parole à **M. Fabrice Currat** pour le Conseil communal :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, en introduction de ce budget de fonctionnement et ensuite d'investissement juste peut-être 2-3 mots. Evidemment, si je me présente à vous et vous présente ce budget 2024, c'est grâce au travail de l'Administration et du service financier que je remercie pour son travail.

Ce budget de fonctionnement 2024, comme vous l'avez vu, laisse apparaître un budget malgré tout un peu conséquent de plus de CHF 860'000.-. Ce déficit par rapport au budget 2023-2022, devient déficitaire par une augmentation des charges liées de l'ordre de près de CHF 500'000.- de charges liées supplémentaires auxquelles s'ajoute une autre charge liée.

Celle-ci selon la décision de la vente de la parcelle pour la construction du nouveau home, où le conseil communal a décidé de répartir cette perte comptable sur 5 ans, cela correspond à CHF 150'000.- de charges supplémentaires dans le budget sur 5 années plutôt que de mettre la totalité soit, plus de CHF 700'000.- sur une année ce qui aurait fait exploser le déficit.

Nous passerons en revue évidemment les différents comptes et répondre à vos questions éventuelles.

Voilà, donc le budget est quand même important et s'il n'y a pas eu de propositions d'augmentation de la cote d'impôt de la part du Conseil communal, c'est aussi par rapport à la réponse qui a été donnée à M. Longchamps lors du dernier Conseil général à la question qui avait été posée sur la baisse du taux d'imposition.

Si le Conseil communal n'a pas voulu chercher l'équilibre en augmentant le taux d'impôt, c'est d'une part parce qu'on voit bien en setup qui n'est pas simple pour la population d'une manière générale, pour Belmont-Broye et pour d'autres communes du canton. On est déjà, je crois, assez sous l'effet des augmentations au niveau de l'énergie, etc. sans encore taper avec les impôts sur les citoyens.

Donc l'idée n'était pas d'encore augmenter le taux d'imposition. Il faut aussi reconnaître, comme on l'avait dit dans la réponse, que lors des derniers comptes, on a eu des recettes exceptionnelles qui ont permis de dégager des bénéfices. Nous allons attendre les prochains comptes, pour voir s'il y a lieu effectivement de modifier cette cote d'impôt dans les prochains budgets. Voilà les raisons qui ont poussé le Conseil communal à ne pas toucher à la cote d'impôt communal.

**Mme la Présidente** donne la parole à **M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière qui tient en premier lieu à remercier M. Eric Pauchard pour son engagement au sein de la Commission financière et cela pendant 8 ans. Il félicite également M. Eric Brasey pour son élection.

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre b de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine le budget et fait rapport au Conseil général et lui donne son préavis sous l'angle financier (art. 72, al. 2 LFCo).

#### Préambule

La Commission financière a rencontré M. Fabrice Currat, Conseiller communal en charge des finances, ainsi que M. Thierry Piccand, Administrateur communal, en date du 11 novembre 2023 afin d'obtenir des explications détaillées sur le budget 2024. La Commission financière les remercie pour les informations obtenues lors de cette séance.

#### Commentaires généraux

La Commission financière constate que le budget de fonctionnement 2024 présente un déficit de CHF 860'450.00, alors que le budget 2023 prévoyait une perte de CHF 586'720.00, soit une différence de CHF 273'730.00.

L'analyse du budget 2024 a permis de constater une augmentation des charges par rapport au budget 2023, en particulier dans les chapitres Formation (CHF +278'970.00), Santé (CHF +145'485.00) et Prévoyance sociale (CHF +155'170.00), qui sont essentiellement des charges liées.

Concernant les coûts du personnel, le tableau figurant à la page 5 du rapport budgétaire 2024 permet de constater une augmentation de CHF 164'860.00 par rapport au budget 2023. La Commission financière, en guise de complément aux explications figurant dans le rapport budgétaire 2024, tient à mentionner que les équivalents plein-temps (EPT) sont de 30,0 au budget 2024 alors qu'ils étaient de 28,71 au budget 2023. Cette augmentation provient des auxiliaires de nettoyage qui sont payées à l'heure et dont le calcul a été corrigé pour le budget 2024. En outre, il y a des heures de nettoyage supplémentaires prévues par rapport au budget 2023 en lien avec la nouvelle école à Dompierre.

Enfin, comme mentionné dans le rapport budgétaire, le budget 2024 comprend une charge de CHF 150'000.00 liée à la vente des parcelles RF 5854 et 76 au RSBF pour la construction du nouvel EMS à Domidier.

En ce qui concerne les produits, les estimations des recettes fiscales pour l'impôt sur le revenu et sur la fortune (personnes physiques), ainsi que pour l'impôt sur le bénéfice et sur le capital (personnes morales) correspondent aux prévisions fournies par le Service cantonal des contributions lesquelles sont basées sur la taxation 2021. S'agissant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, ces estimations sont ensuite ajustées selon différents critères, comme expliqué dans le rapport budgétaire 2024. L'augmentation du chapitre 9100 Impôts ordinaires est ainsi de CHF 626'130.00 par rapport au budget 2023.

Quant aux produits des impôts communaux spéciaux (Chapitre 9101) tels que la contribution immobilière, les impôts sur les gains immobiliers et les impôts sur les mutations, successions et donations, la Commission financière constate une légère augmentation de CHF 85'500 par rapport au budget 2023. Enfin, la péréquation financière intercommunale permet à notre commune d'encaisser CHF 156'940.00 supplémentaires par rapport au budget 2023.

La Commission financière tient encore à mentionner que les charges d'intérêts sont entièrement comptabilisées dans le chapitre 9, alors qu'une partie aurait dû être attribuée au chapitre 7, ce qui aurait permis d'améliorer le résultat du budget de fonctionnement. Les explications détaillées figurent dans le chapitre 7.

**M. Jean-Luc Rimaz**, groupe UDC/UDF/Indépendants, prend la parole :

Madame la Présidente, mesdames, messieurs, chers collègues,

En préambule, je voudrais vous faire part de l'inquiétude de voir un budget aussi déficitaire. C'est vraiment un sujet qui est très très inquiet. On a bien vu que le Conseil communal avait bien fait son travail, mais qu'il y avait de plus en plus de charges au niveau cantonal. Je pense vraiment que maintenant, il faut que les communes se mettent ensemble pour essayer de se faire entendre au niveau du canton. On voit bien que toutes les communes arrivent avec des budgets bénéficiaires et c'est très, très, très, très inquiétant.

On ne peut pas chaque année absorber les charges liées supplémentaires qu'on nous impose. Il faut maintenant se faire entendre, il y a une association des communes et il faut qu'elle s'entende à ce niveau-là.

J'ai bien entendu notre argentier qui nous dit que peut-être la prochaine fois, il risque éventuellement d'avoir une augmentation d'impôt. Il faut savoir que ça ne se passera pas comme ça et le cas échéant, on discutera. La population devra aussi se prononcer pour savoir si elle est encore d'accord de subir une troisième augmentation.

En tout cas, on ne se laissera pas faire ainsi. Mesdames, Messieurs, chers collègues, essayez de vous faire entendre au niveau cantonal pour ne plus avoir des charges autant fortes chaque année. On sait très bien qu'il y a de plus en plus de procédures compliquées, de directives imposées et nous ne pouvons plus se laisser faire comme cela. A chaque fois de devoir suivre les recommandations qui ne sont pas toujours très adéquates.

**Mme la Présidente** indique que nous allons maintenant passer à travers ce budget de fonctionnement, chapitre par chapitre avec un vote à la fin de chaque chapitre ainsi qu'un vote final.

### **Chapitre 0 – Administration générale**

**M. Fabrice Currat** n'a pas de remarque particulière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière n'a pas de remarque particulière.

**Les membres du Conseil général approuvent le chapitre 0 du budget de fonctionnement 2024 à la majorité évidente.**

### **Chapitre 1 – Ordre et sécurité publique, défense**

**M. Fabrice Currat** n'a pas de remarque particulière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, n'a pas de remarque particulière.

**Les membres du Conseil général approuvent le chapitre 1 du budget de fonctionnement 2024 à la majorité évidente.**

### **Chapitre 2 – Formation**

**M. Fabrice Currat** n'a pas de remarque particulière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière :

## **2 Formation / 21 Scolarité obligatoire**

### **217 Bâtiments scolaires et halles**

#### **2170.3300.40 Amortissements des immobilisations corporelles**

La Commission financière tient à mentionner que les amortissements de la nouvelle école à Dompierre commenceront en 2025 et qu'ils ne figurent donc pas dans le budget 2024.

### **218 Accueil de jour (AES)**

#### **2180.3636.00 Participation à l'AES « Les Papillons » + repas**

La diminution des charges de CHF 53'450.00 par rapport au budget 2023 résulte principalement de l'augmentation de la participation des parents.

**Les membres du Conseil général approuvent le chapitre 2 budget de fonctionnement 2024 à la majorité évidente.**

## **Chapitre 3 – Culture, Sport et Loisirs**

**M. Fabrice Currat** n'a pas de remarque particulière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière n'a pas de remarque particulière.

**Les membres du Conseil général approuvent le chapitre 3 budget de fonctionnement 2024 à la majorité évidente.**

## **Chapitre 4 – Santé**

**M. Fabrice Currat** n'a pas de remarque particulière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière n'a pas de remarque particulière.

**Les membres du Conseil général approuvent le chapitre 4 du budget de fonctionnement 2024 à la majorité évidente.**

## **Chapitre 5 – Prévoyance sociale**

**M. Fabrice Currat** n'a pas de remarque particulière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière :

### **5 Prévoyance sociale**

#### **54 Famille et jeunesse**

##### **545 Prestations aux familles**

##### **5450 Prestations aux familles**

##### **5451 Structures d'accueil extrafamilial de jour**

#### **5451.3636.01 Subvention à l'accueil de jour et aux Petits Pruneaux**

L'augmentation de charges de CHF 34'300.00 par rapport au budget 2023 résulte principalement de l'augmentation des charges en personnel à la suite de la redéfinition du cahier des charges.

#### **5451.4240.00 Participation des parents à l'accueil de la garderie**

La participation des parents aux frais de la crèche Little Green House est estimée à 60% dans le budget 2024. Ce pourcentage est légèrement inférieur à la participation calculée sur les comptes provisoires 2023 qui est de 65%. Le montant net à charge de la commune au budget 2024 est donc de CHF 855'000.00 - CHF 510'000.00 = CHF 345'000.00.

**Les membres du Conseil général approuvent le chapitre 5 du budget de fonctionnement 2024 à la majorité évidente.**

## **Chapitre 6 – Trafic et télécommunications**

**M. Fabrice Currat** n'a pas de remarque particulière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, n'a pas de remarque particulière.

**Les membres du Conseil général approuvent le chapitre 6 du budget de fonctionnement 2024 à la majorité évidente.**

## **Chapitre 7 – Protection environnement + Aménagement du territoire**

**M. Fabrice Currat** remarque qui englobe les zones et aussi la gestion des déchets, entre-autres. Le Conseil communal a réalisé différentes coupes pour vous présenter ce budget. Il a consenti à une charge dans ce compte 73, justement des déchets et en supprimant cette charge on aurait eu un léger bénéfice. Donc pour éviter ce bénéfice, il a été consenti une diminution sur la taxe au poids de 5 ct par kilo.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière :

Comme dit en préambule, la Commission financière a fait une remarque pour le chapitre 7 qui est valable pour l'approvisionnement en eau et pour le traitement des eaux soit :

### **7 Protection environnement + aménagement territoire**

#### **71 Approvisionnement en eau**

#### **710 Approvisionnement en eau**

La Commission financière tient à rappeler les principes de financement pour l'approvisionnement en eau :

- La taxe de raccordement sert à couvrir les coûts de construction des infrastructures d'eau potable (art. 28, al. 1 LEP).
- La taxe de base annuelle sert au financement des frais fixes relatifs au maintien de la valeur des infrastructures d'eau potable (amortissement, intérêt et financement spécial) et au financement des infrastructures d'eau potable (équipement de base) à réaliser selon le Plan des infrastructures d'eau potable (art. 32, al. 1 LEP).
- La taxe d'exploitation vise à couvrir les charges liées au volume de consommation (art. 33, al. 1 LEP)

Ces principes sont repris également dans l'article 40 alinéa 2 du règlement relatif à la distribution d'eau potable de la Commune de Belmont-Broye selon lequel la taxe de base annuelle sert au financement des coûts des équipements de base à réaliser selon le PIEP et des frais fixes (amortissement des dettes, intérêts), ainsi qu'à l'attribution au financement spécial pour le maintien de la valeur.

Par conséquent, les charges d'intérêts liées aux emprunts servant à financer les infrastructures d'approvisionnement en eau doivent être reportées dans le chapitre 71 et non dans le chapitre 961 Intérêts. Dans le budget 2024, celles-ci sont néanmoins entièrement supportées par le chapitre 9, ce qui ne correspond pas aux exigences légales. Or, si la part des charges d'intérêts relatives au financement des infrastructures d'approvisionnement en eau avait été attribuée au chapitre 71, cela aurait diminué le montant budgété au compte 9610.3401.00 Intérêts des dettes et donc améliorer le résultat global du budget de fonctionnement, c'est-à-dire, en l'occurrence, diminuer le déficit. Le chapitre 71 serait resté équilibré avec un montant attribué à la réserve (compte 7101.3510.01) plus faible.

La Commission financière demande au Conseil communal de respecter ces exigences légales dans les comptes, ainsi que dans les prochains budgets. En effet, les impôts communaux ne peuvent servir à couvrir les charges en lien avec l'approvisionnement en eau.

## **72 Traitement des eaux usées**

### **720 Traitement des eaux usées (communal)**

La Commission financière tient à rappeler les principes de financement pour le traitement des eaux usées :

- La taxe de raccordement sert à couvrir les coûts de construction des installations d'évacuation et d'épuration des eaux existantes (art. 41, al. 1 LCEaux).
- La taxe de base annuelle sert à couvrir les frais fixes relatifs au maintien de la valeur des installations d'évacuation et d'épuration des eaux (amortissement, intérêt et financement spécial) et les coûts pour les installations d'évacuation et d'épuration des eaux (équipement de base) à réaliser selon le Plan général d'évacuation des eaux (art. 42, al. 1 LCEaux).
- La taxe d'exploitation sert au financement des frais d'exploitation et d'entretien des installations publiques d'évacuation et d'épuration des eaux (art. 43, al. 1 LCEaux).

Ces principes sont repris également dans l'article 25 du règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux de la Commune de Belmont-Broye, selon lequel les taxes doivent être fixées de manière à ce que les recettes totales provenant de leur encaissement couvrent les frais de construction, les dépenses d'exploitation et d'entretien, les charges induites par les investissements (amortissements et intérêts) et ensuite le maintien de la valeur des installations.

Par conséquent, les charges d'intérêts liées aux emprunts servant les infrastructures pour l'évacuation et l'épuration des eaux doivent être reportées dans le chapitre 72 et non dans le chapitre 961 Intérêts. Dans le budget 2024, celles-ci sont néanmoins entièrement supportées par le chapitre 9, ce qui ne correspond pas aux exigences légales. Or, si la part des charges d'intérêts relatives au financement des infrastructures pour l'évacuation et l'épuration des eaux avait été attribuée au chapitre 72, cela aurait diminué le montant budgété au compte 9610.3401.00 Intérêts des dettes et donc améliorer le résultat global du budget de fonctionnement, c'est-à-dire, en l'occurrence, diminuer le déficit. Le chapitre 72 serait resté équilibré avec un montant attribué à la réserve (compte 7201.3510.00) plus faible.

La Commission financière demande au Conseil communal de respecter ces exigences légales dans les comptes, ainsi que dans les prochains budgets. En effet, les impôts communaux ne peuvent servir à couvrir les charges en lien avec l'évacuation et l'épuration des eaux.

**Les membres du Conseil général approuvent le chapitre 7 du budget de fonctionnement 2024 à la majorité évidente.**

### **Chapitre 8 – Economie publique**

**M. Fabrice Currat** n'a pas de remarque particulière.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, n'a pas de remarque particulière.

**Les membres du Conseil général approuvent le chapitre 8 du budget de fonctionnement 2024 à la majorité évidente.**

### **Chapitre 9 – Finances et Impôts**

**M. Fabrice Currat** n'a pas de remarque spécifique. Il est à relever que l'on pris des moyennes sur les dernières années. C'est aussi dans ce chapitre que nous avons des rentrées extraordinaires notamment lors des derniers comptes. On a peut-être été un peu moins prudent dans le budget 2024 par rapport aux précédents mais, il est toujours difficile de l'établir avec précision certains montants.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, n'a pas de remarque particulière.

**Les membres du Conseil général approuvent le chapitre 9 du budget de fonctionnement 2023 à la majorité évidente.**

**Mme la Présidente** indique que le Conseil général va passer maintenant au vote final de ce budget de fonctionnement.

## **Préavis sur le budget de fonctionnement 2024**

La Commission financière préavise favorablement au Conseil général l'acceptation du budget de fonctionnement 2024, bien que déficitaire, aux vues des écarts constatés entre les budgets 2021 et 2022 qui étaient déficitaires et les comptes 2021 et 2022 qui ont été bénéficiaires, comme illustré à la page 3 du rapport budgétaire 2024. De plus, étant donné que le résultat provisoire pour l'année 2023 est également bénéficiaire, les fonds propres non-affectés vont probablement encore augmenter lors de la clôture du Bilan au 31.12.2023 et permettront de couvrir un déficit en 2024 si celui-ci se réalise.

Plus aucune question n'est posée. **M. la Présidente** demande de passer au vote final du budget de fonctionnement.

### **Approbation finale :**

**Le budget de fonctionnement 2024 est accepté selon les chapitres votés chapitre par chapitre à la majorité évidente par 45 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

## **4.2 Budget des investissements 2024**

**M. Fabrice Currat** indique qu'il y a de nombreux reports dans le budget 2024 qui ne seront pas votés. Pour les nouveaux montants, on s'approche des 5 millions, on peut donc qualifier le budget des investissements pour 2024 d'ambitieux. Il faut aussi avoir à l'esprit que si ces montants sont acceptés dans leur globalité, ils auront des répercussions sur les prochains budgets de fonctionnement et qu'il faudra tenir compte des amortissements de ces investissements.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président la Commission financière, Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre b de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine le budget et fait rapport au Conseil général et lui donne son préavis sous l'angle financier (art. 72, al. 2 LFCo).

### **Préambule**

La Commission financière a rencontré M. Fabrice Currat, Conseiller communal en charge des finances, ainsi que M. Thierry Piccand, Administrateur communal, en date du 11 novembre 2023 afin d'obtenir des explications détaillées sur le budget 2024. La Commission financière les remercie pour les informations obtenues lors de cette séance.

### **Commentaires généraux**

La Commission financière constate qu'il y a plus de CHF 5'555'500.00 de reports d'investissements qui seront réalisés durant l'année 2024 et que de nouveaux investissements pour un montant total de CHF 4'813'000.00 sont prévus, soit un total de CHF 10'368'500.00. Concernant les investissements, nous avons constaté qu'ils étaient beaucoup destinés au chapitre 7 ce qui veut dire que les charges des intérêts d'amortissement seront supportées par les taxes. Il est important de savoir que cela aura des répercussions dans les comptes de fonctionnement mais, que cela devra être dorénavant supporté par le chapitre 7.

La Commission financière remarque également que de nombreuses études figurent dans les différents investissements et espère que celles-ci permettront une meilleure maîtrise des coûts lors de la réalisation effective des différents projets.

#### **4.2.1 Dompierre - Etude et curage ruisseau de l'Hôpital CHF 248'000.00**

**M. Fabrice Currat** se réfère au message du Conseil communal.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, indique que le montant de CHF 248'000.00 est le montant d'investissement brut. Selon le message du Conseil communal, ces travaux devraient pouvoir bénéficier d'une subvention de 15%. L'investissement net serait donc de CHF 248'000.00 – CHF 37'200.00 = CHF 210'800.00.

**Ce point est accepté à la majorité évidente.**

#### **4.2.2 Domdidier - Etude passage contre les crues sous la voie CFF CHF 50'000.00**

**M. Fabrice Currat** se réfère au message du Conseil communal

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, n'a pas de remarque.

**M. Nicolas Bugnon**, groupe La Gauche Plurielle, prend la parole : En fait, j'ai une petite question sur cet investissement. Il ressort que ce point 4.2.2 est une étude pour ces crues sous la voie CFF à Domdidier et en fait, il y a un deuxième point, donc le 4.2.3, qui est aussi un investissement qu'on va voter ensuite, qui se trouve, à ce que j'observe, dans le même emplacement, donc c'est l'Aqueduc à rénover.

Ma question est une question de compréhension sur la pertinence de faire une étude par la suite au même emplacement, pour le même genre de travail, pour de l'eau qui va être canalisée. Pourquoi faire un travail à cet endroit-là pour ensuite faire une autre étude. Cela est-il vraiment pertinent de faire cela en deux phases ? Est-ce qu'il ne faudrait pas rejoindre les deux travaux ?

**M. Pascal Joye**, Conseiller communal, indique que l'aqueduc n'a rien à voir l'étude du passage contre les crues. Ceci est une obligation. L'Aqueduc va prendre environ un mètre de diamètre, on va l'agrandir un tout petit peu.

Aujourd'hui, il est bien sous-dimensionné et cela va toujours être sous-dimensionné demain avec toutes les eaux pluviales qu'on va récupérer. Cette étude est obligatoire pour les CFF. Toute l'eau qui arrive de ce côté-là, s'appuie contre la ligne CFF et doit pouvoir passer sous la voie CFF. On doit faire cette étude pour savoir quelles sont les dimensions des tuyaux que l'on va passer sous la voie CFF, qui sera logiquement en 2026 quand la voie CFF sera fermée d'Avenches à Payerne pour le pont CFF à Dompierre.

**M. Nicolas Bugnon**, groupe La Gauche Plurielle. La question est qu'une fois rénovée, la future possibilité sera peut-être que l'eau va partir dans cet aqueduc ou il y a un deuxième trou qui va être percé, peut-être, forcément, c'est un peu ça l'incompréhension.

**M. Pascal Joye**, Conseiller communal. Lors de grosses pluies, tout ne va pas passer d'une fois, c'est-à-dire que de l'eau va stagner d'un côté et l'on doit pouvoir la faire passer de l'autre côté, elle va se déverser dans les champs qui sont juste de l'autre côté de la voie CFF.

L'Aqueduc n'arrivera pas à tout récupérer en même temps. Le problème que nous n'arrivons pas à surdimensionner l'Aqueduc. On ne peut pas le faire plus grand que ce qu'il est. Un tout petit peu plus grand que ce qu'il est maintenant oui, mais pas plus sous la voie CFF. Ce n'est pas possible.

**Ce point est accepté à la majorité évidente.**

#### **4.2.3 Domdidier - Reconstruction Aqueduc CHF 350'000.00**

**M. Fabrice Currat** se réfère au message du Conseil communal.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, n'a pas de remarque.

**Ce point est accepté à la majorité évidente.**

#### **4.2.4 Domdidier - Complément d'étude zone piétonne/vélos rue centrale CHF 75'000.00**

**M. Fabrice Currat** se réfère au message du Conseil communal. Il tient à signaler que ce sont des montants déjà votés en 2015 et les années suivantes, pour la route du Grand'Rhin, la route cantonale et la Vy d'Avenches. Mais finalement, la zone centrale entre les 2 routes n'a jamais été pris en compte et cela fait maintenant 8-9 ans que l'on discute avec le canton pour avancer. Ce secteur mérite maintenant d'être étudié pour faire un lien avec Grand'Rhin et Vy d'Avenches.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, n'a pas de remarque.

**M. Jabornigg Claude**, groupe Le Centre, est-ce que les feux actuels du giratoire sont également pris dans cette étude car il me semble qu'il y a quelque chose qui n'est pas très bien réglé. Lors de la sortie des écoles, les ¾ des gens ne les utilisent pas. Est-il encore opportun de les maintenir ?

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic, indique que la géométrie du giratoire fait que l'on n'a pas de visibilité en face raison du feu de signalisation. Tous ces points seront pris en compte de cette étude, dans le but si possible de supprimer ce feu.

**Ce point est accepté avec 37 voix pour, 8 voix contre et 0 abstention.**

#### **4.2.5 Belmont-Broye - Adaptation et modification des éclairages publics CHF 150'000.00**

**M. Fabrice Currat** se réfère au message du Conseil communal.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, indique que la Commission financière regrette que le Conseil communal n'ait pas fourni une analyse coût/bénéfice de cet investissement. La mesure devrait contribuer toutefois à une économie d'électricité, ce qui est en adéquation avec le label Cité de l'énergie obtenu par notre commune.

**Ce point est accepté à la majorité évidente.**

#### **4.2.6 Belmont-Broye - Etude plantations bords de routes communales CHF 50'000.00**

**M. Fabrice Currat** se réfère au message du Conseil communal.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, n'a pas de remarque.

**M. Jean-Luc Rimaz, groupe UDC/UDF/Indépendants**. Juste une petite remarque, il faut dire qu'avec cette étude de CHF 50 000.- que l'on va dépenser, on ne va pas planter un seul arbre. C'est une étude. Donc, ça fait un peu mal au ventre et je pense que nos anciens doivent être un peu interrogés de voir qu'on paye CHF 50 000.- pour une étude sans planter un seul arbre.

Et puis, je doute quand même que ces arbres soient vraiment bénéfiques au bord de la route, cela va être beaucoup plus dangereux. Il faudra de l'entretien, il faudra ramasser des feuilles.

Il faudra aussi trouver des accords avec les propriétaires parce que la route, je pense qu'il faudrait sûrement parler avec les propriétaires. C'est un immense investissement pour finalement pas grand-chose.

Si on veut planter des arbres, on peut les planter ailleurs qu'au bord de la route. Donc, cela nous reste un peu à travers de la gorge de devoir payer CHF 50'000.- pour une étude.

**M. Sébastien Formica**, Vice-Syndic, prend la parole : Mme la Présidente, mesdames et messieurs, je ne suis pas un ancien, mais quelquefois certains me font aussi mal au ventre. Ici, mon cœur est partagé en deux problématiques.

La première problématique, c'est que l'on me l'impose. Je ne vais pas me cacher ou quoi que ce soit mais, ces études de plantation d'arbres au bord de la route font maintenant partie intégrante des demandes de permis par le Service des ponts et chaussées Fribourg (SPC), Je suis aussi convaincu que quand l'on m'a demandé maintenant que tous ces concepts paysagistes doivent faire partie des mises à l'enquête. Ce n'est pas une blague, c'est une réalité.

Ensuite, si on doit planter un arbre, il faut planter le bon arbre au bord d'un route. Parce que vous avez vu les images, si on ne plante pas le bon arbre avec les racines, on peut avoir d'autres problèmes. Où je vous rejoins au niveau de la sécurité, c'est qu'il y a quelques années en arrière, on voyait beaucoup d'arbres fleuris avec des couronnes de fleurs au bord des routes.

Une fois de plus, cela n'est pas de ma volonté personnelle de mettre des arbres au bord de la route. C'est une demande, un besoin des services cantonaux de devoir réagir, de devoir créer ces concepts paysagistes.

Concernant les propriétaires, alors là, je suis un petit peu moins d'accord avec vous, parce qu'aujourd'hui, je dois me battre avec les propriétaires pour des emprises de terrain. Peut-être que ces plantations-là vont m'empêcher d'aller faire des emprises de terrain, mais au lieu de proposer des emprises de terrain et des rachats de terrain voir, dans des cas extrêmes que je ne souhaite pas, des expropriations. Pouvoir trouver des arrangements avec ces propriétaires pour planter des arbres et peut-être bien devoir nous-mêmes les entretenir, nous devons souffler les feuilles, ramasser les feuilles et éviter peut-être des emprises de terrain ou des expropriations.

Ce sont des données avec lesquelles malheureusement ou heureusement, vous prendrez l'adjectif que vous voulez, nous devons aujourd'hui, 2023, vivre avec et pour cela, nous avons besoin d'aide de paysagistes qui peuvent nous préparer ces concepts pour les futures enquêtes préalables et enquêtes ordinaires.

**M. Sylvain Egger**, groupe MBB, Le chiffre des 50'000 francs fait toujours un petit peu mal à la gorge. Je suis complètement d'accord. Je sais bien, ce n'est pas forcément la réalité. J'imagine que vous avez optimisé donc ce serait bien aussi de d'amener cet argument, parce que sinon j'ai aussi de la peine à vous soutenir.

**M. Sébastien Formica**, Vice-Syndic. Oui, c'est un budget d'investissement, mais ce n'est pas parce que nous avons un budget d'investissement que l'on va absolument dépenser CHF 50'000.- pour toutes les routes ou pour tous les projets pour 2023 que nous avons sur la Commune.

Si on a besoin de moins, on va mettre moins. C'est toujours un choix et une décision du Conseil communal que l'on vous soumet, de dire est-ce qu'on profite d'un investissement où on a un peu de marge de manœuvre ou on le met en fonctionnement avec les impacts que ça a dans le fonctionnement. C'est la loi sur les finances qui définit ce montant.

Maintenant, c'est une étude, je suis aujourd'hui en train d'approcher des paysagistes pour avoir des frais concrets. Mais mon envie et mon sentiment est de ne pas arriver à CHF 50'000.- pour les kilomètres de route que l'on a à mettre à l'enquête. Et là, on y veillera et on fera attention à ne pas dépenser plus que de raison pour ces concepts paysagistes

**Ce point est accepté par 24 voix pour et 21 voix contre.**

**4.2.7 Domdidier - Réalisation collecteurs EU/EC / voie CFF / Sous-Gare CHF 1'760'000.00**

**M. Fabrice Currat** se réfère au message du Conseil communal.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, n'a pas de remarque particulière.

**Ce point est accepté à la majorité évidente.**

**4.2.8 Domdidier - Etude nouvelle conduite (Chany – Bruyère) CHF 130'000.00**

**M. Fabrice Currat** se réfère au message du Conseil communal.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, n'a pas de remarque.

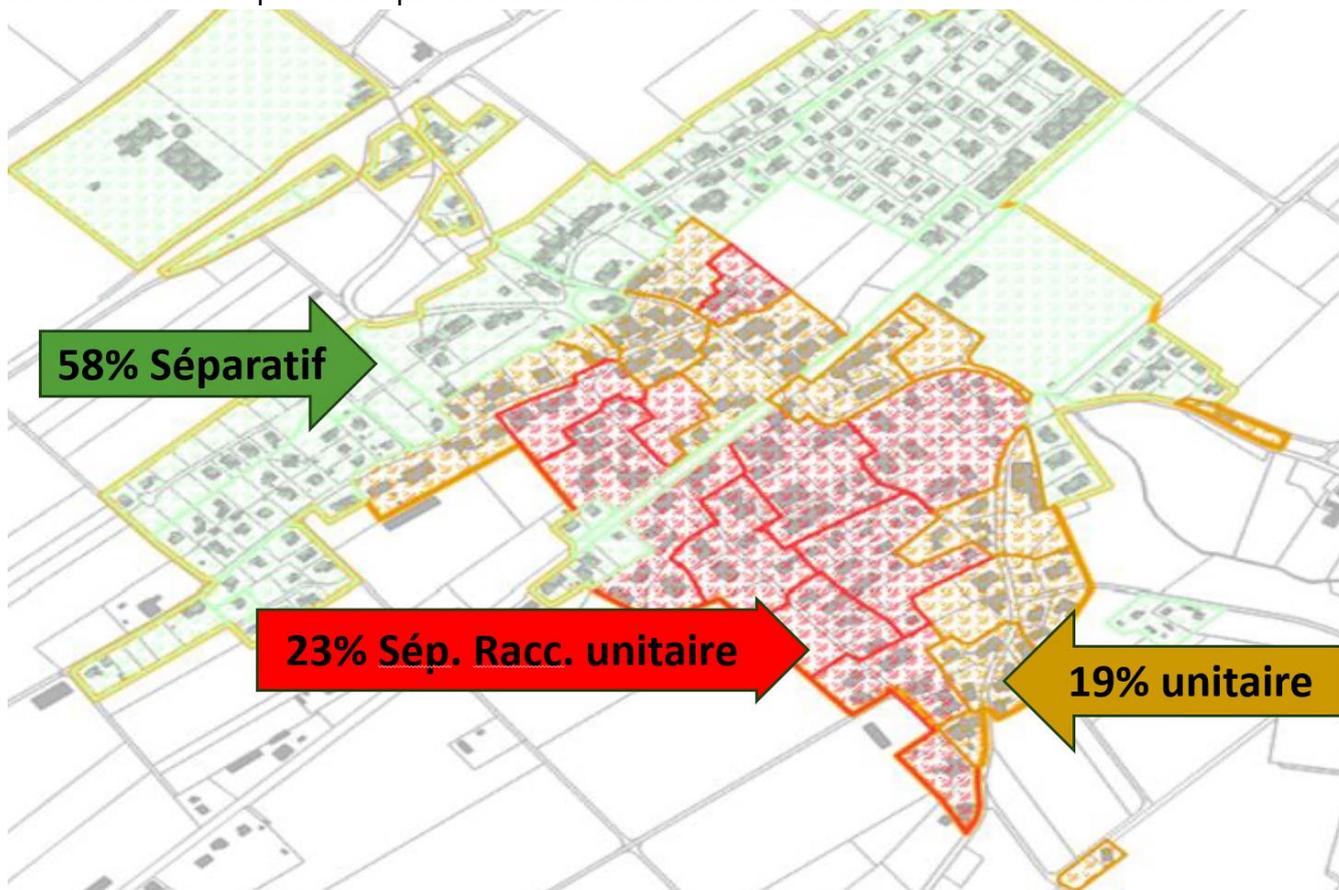
**Ce point est accepté à la majorité évidente.**

**4.2.9 Dompierre - Complément collecteurs Vers le Ru, la Cua et le Bastillon CHF 230'000.00**

**M. Fabrice Currat** se réfère au message du Conseil communal

**M. Olivier Pochon**, Conseiller communal, présente un slide explicatif qui indique l'état actuel du dossier. En vert ce qui est déjà en séparatif. En rouge, ce qui est en séparatif mais qui va dans l'unitaire parce que l'on pas tout fini de séparer. En brun, ce qui est encore en unitaire.

La route de Russy a été faite récemment, la Ritta et maintenant, nous avons la traversée que l'on va terminer et c'est le petit bout qui reste entre la traversée Vers le Ru et remonter vers l'école.



Une fois les travaux terminés, toutes les parcelles en rouge seront en vert et il restera un peu moins de 19% de travail à faire à Dompierre pour 'être tout en séparatif.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, n'a pas de remarque particulière.

**Ce point est accepté à la majorité évidente.**

**4.2.10 Léchelles - Réalisation collecteur du ruisseau du Chandon** CHF 650'000.00

**M. Fabrice Currat** se réfère au message du Conseil communal.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, indique que la Commission financière tient à préciser que les travaux liés au ruisseau estimés à CHF 650'000.00 pourraient bénéficier d'une subvention à hauteur de 40%, soit environ CHF 180'000.00. L'investissement total net se monterait ainsi à CHF 470'000.00. Ceci reste toutefois une estimation et le montant final de la subvention pourrait varier.

**M. Pascal Joye**, Conseiller communal, indique que pour ce point-là, des subventions vont être accordées c'est-à-dire que l'on ne les connaît pas encore exactement. Pour la traversée de la route, nous n'aurons une subvention que pour le tuyau. En revanche, tout ce qui sera mis à ciel ouvert à l'extérieur, nous pouvons obtenir jusqu'à 70-72% de subvention. Le passage pour les animaux qui sera un peu plus bas, là aussi, nous pourrions obtenir des subventions jusqu'à 70%.

**Ce point est accepté à la majorité évidente.**

**4.2.11 Dompierre - Etude Valtraloc** CHF 190'000.00

**M. Fabrice Currat** se réfère au message du Conseil communal.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, n'a pas de remarque particulière.

**M. Jean Krebs**, groupe UDC/UDF/Indépendants : Tout d'abord, je tiens à préciser que l'UDC n'a rien contre les zones à 30 km/h. L'UDC est surtout contre les zones à 30 km/h parsemées d'obstacles et de chicanes sur la route.

Si on prend le dernier exemple, C'est Fribourg. Fribourg a fait des zones 30 km/h, ils n'ont pas mis beaucoup de chicanes, ils ont dévissé le panneau 50 km/h et ils ont mis le panneau 30 km/h. et apparemment, ça a bien fonctionné. A Courtepin et tous les autres exemples, ils ont fait la même chose.

Donc l'UDC estime que d'investir, réinvestir CHF 95'000.- francs d'étude pour faire la zone 30 à l'heure simplifiée est complètement démesurée et exagérée. Il ne faut pas oublier qu'avec les 50 000 francs qu'on a payé la dernière fois, on aura juste dépensé 145 000 francs d'études pour rien du tout.

**M. Sébastien Formica**, Vice-Syndic. Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs, les derniers 50'000 francs n'étaient pas réservés qu'au centre-village de Dompierre, mais concernaient tous les centres-villages de la Commune afin d'avoir une vision globale et urbanistique de tous les centres des villages de la Commune.

Ensuite, J'entends l'argument de la ville de Fribourg. Je suis toujours étonné que l'UDC, une fois, dit non au trente, une fois dit oui, une fois dit oui, mais sans aménagement. Enfin bref, j'ai à peu de peine à suivre.

Si je prends aussi les bulletins du Grand conseil, j'ai également un peu de peine à suivre la position. Je comprends que la ville de Fribourg est un exemple comme un autre. Je suis censé répéter tout le temps que la ville de Fribourg a pas mal de délégations de compétences et n'est pas traité au même niveau que nous Commune. Ça c'est un fait, si je vois les passages piétons de la ville de Fribourg avec des points, avec des graphiques, je vais essayer de faire des points et des graphiques dans nos villages et puis on verra ce qui va se passer au niveau du SMO et du SPC.

Maintenant, je comprends, ces études, ça coûte cher. C'est compliqué à justifier. On doit les faire, on doit avoir des dossiers qui sont de plus en plus compliqués, qui sont de plus en plus complets avec des dossiers techniques justificatifs. En plus, au centre de Dompierre nous avons encore pour quelques temps des contraintes de biens culturels. On a également des contraintes et des demandes aussi de certains groupements de citoyens qui veulent un centre du village près de l'église réaménagé en zone d'accueil avec des zones à 20 km/h.

Une zone de rencontre à 20 km/h ce n'est pas tout à fait la même chose qu'une zone à 30 km/h ou une route à 30 km/h. Cette étude va jusqu'au permis pour toutes les routes, ce n'est pas juste une étude. Cet investissement nous permettra d'avoir un permis sur toutes les routes et ensuite de pouvoir obtenir des crédits de réalisation qui sont le plus proche possible de ce qui sera réaliser.

La segmentation des permis pour les routes n'a malheureusement pas été accepté par le canton. Le saucissonnage au niveau des études et des demandes de permis n'est pas accepté par le canton. Alors que la réalisation est acceptée, mais les demandes de permis doivent être des demandes globales avec une vision globale des zones et des secteurs. Je comprends que ces études font mal, je comprends que ces études coûtent de l'argent, mais elles sont nécessaires si l'on veut pouvoir avancer et sécuriser le centre village de Dompierre.

**M. Sylvain Egger**, groupe MBB, je risque de répéter un peu ce qui a été dit mais, en avril 2017 il y a eu une première étude présentation du concept Valtraloc qui avait été faite, avec des zones 30, des valorisations de l'espace, amélioration de cheminement. C'est ce qui, j'imagine, avait été refusé par le canton. Nous avons ensuite fait une petite étude d'urbanisation globale. Nous avons la planification financière 2024 pour Dompierre de CHF 440'000.- pour la route et CHF 200'000.- pour l'eau. Et maintenant, nous mettons CHF 195'000.- juste pour l'étude ce qui veut dire qu'il 2/3 pour la réalisation. Ce qui m'inquiète c'est que l'on va peut-être de nouveau se retrouver avec une étude qui sera peut-être refusée et qu'il ne se passe rien. Nous avons commencé en 2017, nous avons refait un petit pas en 2022 et toujours rien ! Nous avons toujours des centaines d'enfants qui marchent tous les jours sur des routes où il n'y a même pas un trottoir. Quelles sont les garanties que vous pouvez

apporter pour nous assurer que cela se fasse et d'obtenir un permis.

**M. Sébastien Formica**, Vice-Syndic, indique que ce n'est malheureusement pas la Commune qui délivre le permis. Si cela était possible, le permis serait délivré et les travaux pourraient avancer. Les contraintes que l'on nous donne sont de déposer une demande de permis au canton. Tous les problèmes de sécurité sont toujours remontés au Canton mais la commune n'a malheureusement pas la possibilité de délivrer un permis. Nous ne pouvons malheureusement pas vous promettre l'obtention de ce permis mais, ce que nous pouvons vous promettre c'est de se donner à 200% pour obtenir ce permis.

**Ce point est accepté par 25 voix pour et 20 voix contre.**

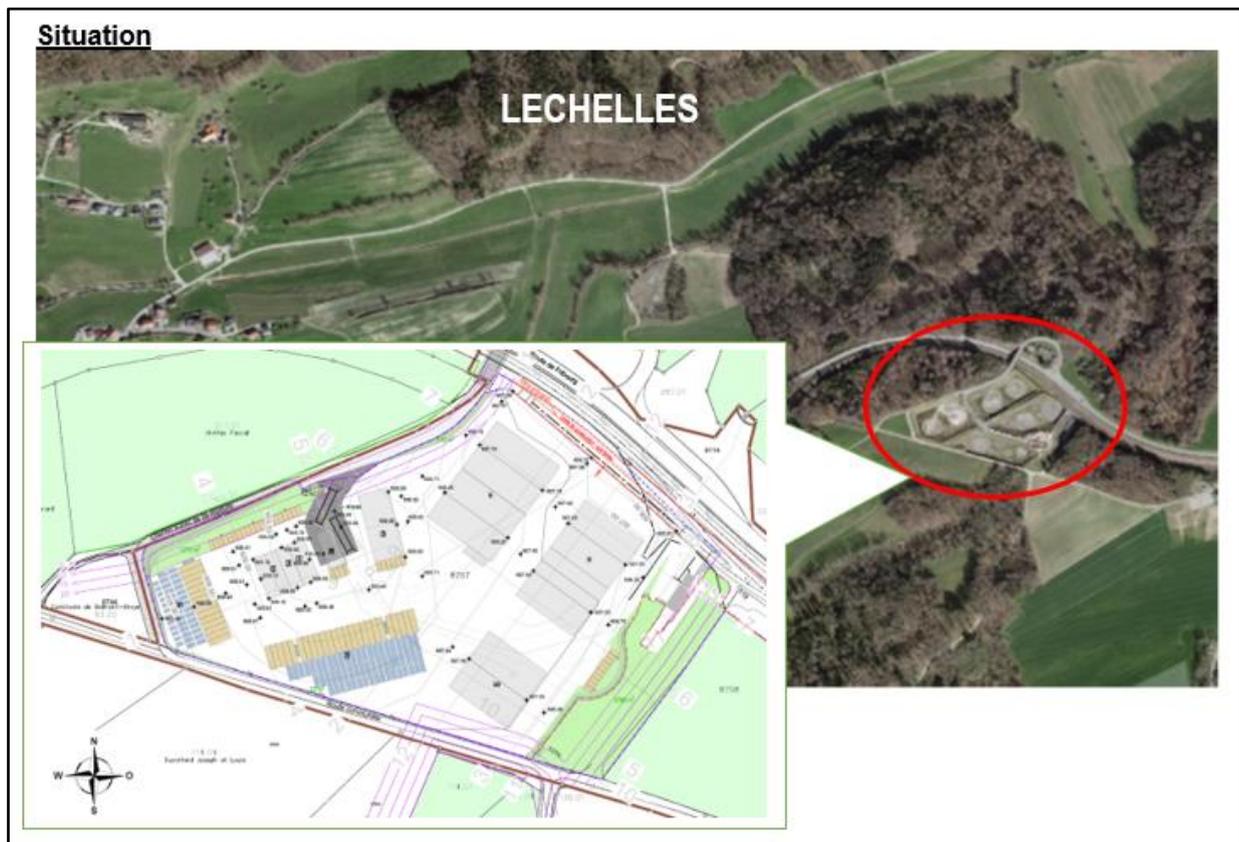
#### **4.2.12 Léchelles (Helvetia Env.) - Réalisation collecteurs + conduite d'eau CHF 930'000.00**

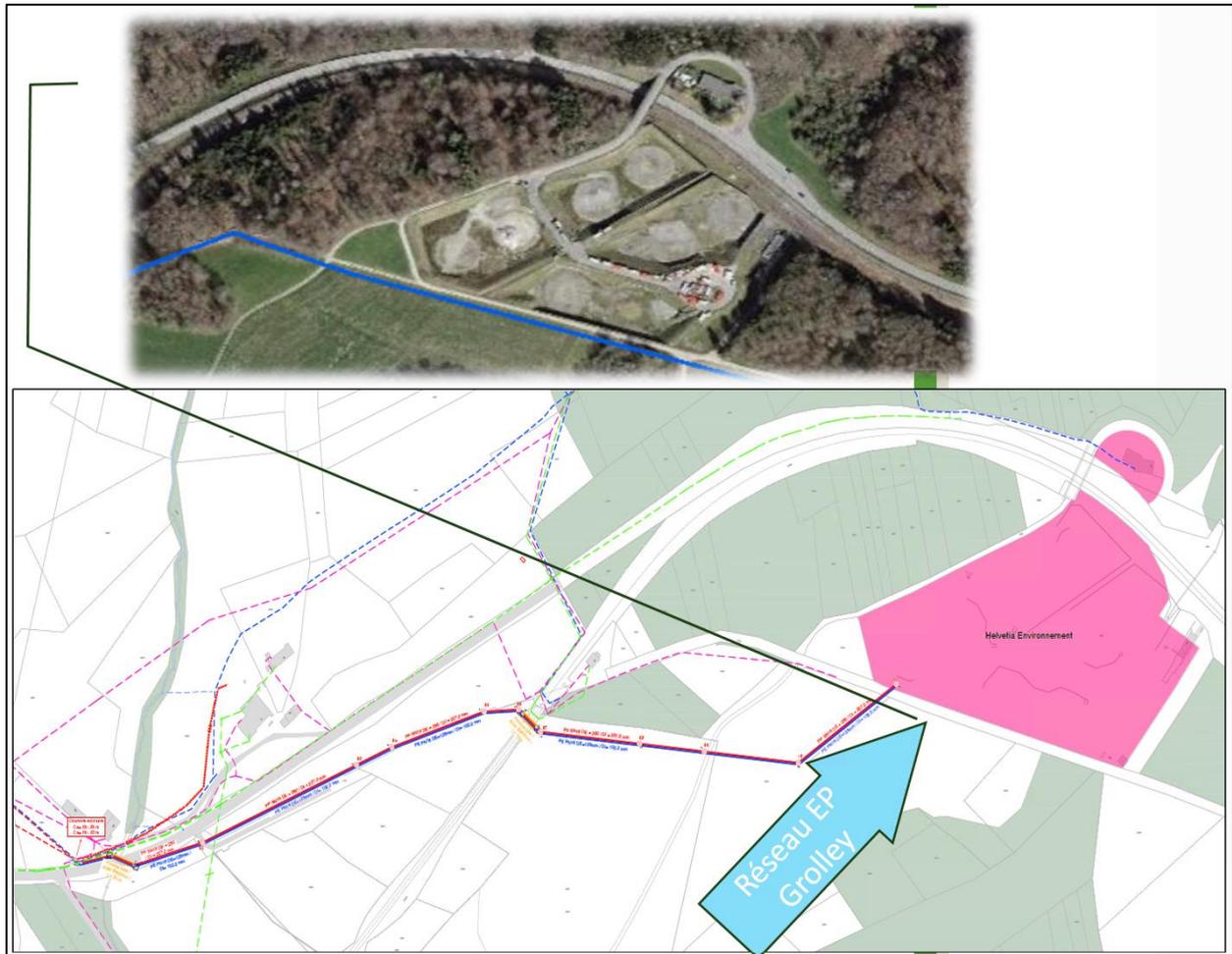
**M. Fabrice Currat** se réfère au message du Conseil communal.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, indique que selon les différentes informations reçues, il existe une conduite d'eau potable située sur la commune de Grolley à laquelle Helvetia Environnement pourrait se raccorder. En outre, en confrontant les coûts avec l'estimation des taxes de raccordement que devra payer Helvetia Environnement, c'est l'investissement pour la conduite d'eau potable qui est la plus coûteuse pour notre commune. En effet, le montant estimé des travaux pour l'eau potable (hors prestations et frais secondaires) est de CHF 355'000.00 alors que les taxes de raccordement sont estimées à CHF 140'000.00, soit un montant net de CHF 215'000.00. Pour les installations d'eaux usées (hors prestations et frais secondaires), le montant estimé des travaux est de CHF 385'000.00, mais celui-ci devrait être couvert en grande partie par les taxes de raccordement.

Dans ce contexte, la Commission financière juge aberrant d'investir dans une conduite d'eau potable alors qu'il y aurait, moyennant un accord avec la commune de Grolley, la possibilité de se raccorder à leur conduite.

La Commission financière préavise donc négativement cet investissement en demandant au Conseil communal de trouver un accord avec la commune de Grolley.





**M. Olivier Pochon**, Conseiller communal, prend la parole :

Effectivement, il y a une conduite de l'eau que l'on partage avec la commune de Grolley, c'est le Puits des Baumes. Nous avons donc une ressource commune avec Grolley et ils ont une conduite d'eau qui alimente Grolley et Pontaux qui passe juste en bordure de la parcelle. Mais ça, on le savait depuis bien des années et nous avons déjà pris contact.

Le 20 juillet 2020, nous avons fait une première demande à la commune de Grolley pour pouvoir utiliser leur conduite d'eau potable, demande qui a été refusée en décision du conseil communal de Grolley.

Le 16 mai 2022, il y a eu une présentation d'Helvetia Environnement à Léchelles. Ils sont venus nous présenter le projet, ainsi qu'à Grolley qui avait été invitée. La présentation du projet d'Helvetia Environnement a été faite et une demande de leur part a été déposée auprès du Conseil communal de Grolley, qui a répondu par la négative.

Le 5 avril 2023, il y a eu un changement au Conseil communal de Grolley. MM Albert Pauchard, Pascal Joye et moi-même avons essayé de convaincre le Conseil communal de Grolley de nous accorder la possibilité de se raccorder sur cette conduite d'eau. Leur réponse est l'arrivée il y a deux semaines nous indiquant qu'ils nous informeraient de leur décision une fois que le permis aura été accordée à Helvetia Environnement. Donc ce n'est ni oui, ni non.

Nous avons ensuite contacté l'ECAB pour la défense incendie en indiquant que nous ne pouvons pas assurer la défense incendie avec les réservoirs. Nous avons demandé s'il était possible de forcer une commune à donner de la défense incendie ? La réponse du juriste a été très claire, c'est non. On ne peut pas forcer Grolley à donner de l'eau que ce soit pour la défense incendie ou pour de la consommation. La commune de Grolley, tout comme les habitants de Léchelles sont un peu inquiet du trafic que ça a engendré. Ce sont quelques camions qui passent entre Grolley ou en direction de Léchelles. Ils utilisent ce moyen là pour empêcher le projet.

J'ai également entendu dans une discussion « mais en fait ils étaient reliés à l'époque ». Effectivement, il y avait une défense incendie à l'époque. Ce qui n'est plus le cas, cette conduite a été désinfectée. Donc pour la défense incendie et pour l'eau potable, c'est à nous, Commune de Belmont-Broye, vu que c'est une zone industrielle où que cela sera une zone spéciale. Nous avons l'obligation d'équiper. Ce n'est pas un choix, ce n'est pas pour faire plaisir, c'est parce que nous devons passer une zone.

Pour la taxe unique de raccordement, le calcul qui a été fait n'est pas équilibré, mais c'est normal. Ce n'est pas fait pour être équilibré, c'est pour le calcul global de toutes les zones, de toutes les entreprises, ou de tous les particuliers qui payent cette taxe unique de raccordement. Elle n'est pas faite en fonction de la distance que l'on a au réseau, ou de l'éloignement. Tout le monde paye la même chose, que l'on soit près ou loin. Donc en fait, c'est réparti globalement, sur toutes les nouvelles constructions qu'il y aura, et cette taxe de raccordement doit couvrir les frais, mais en général pour toute la commune, pas pour un cas particulier.

Est-ce qu'on va jouer sur le fait qu'on ne va pas accorder ce budget parce qu'en fait on ne veut pas avoir Helvetia Environnement, que l'on ne veut pas cette zone spéciale sur la commune ? C'est un autre débat, ce n'est pas l'eau qui doit être pris en otage, c'est le PAL de Léchelles. Du côté du Conseil communal, nous vous proposer, quand même de voter ce budget, c'est vous qui décidez. Croire que l'on va pouvoir négocier avec Grolley, la réponse est claire, ils attendent le permis.

**M. Thomas Clerc**, groupe La Gauche Plurielle, prend la parole :

Nous devons ce soir nous prononcer sur un crédit d'investissement de 930'000 frs pour la réalisation de collecteurs et conduite d'eau à Léchelles sur le site ex-Carbura (entre Léchelles et Grolley).

Comme vous avez pu le lire, il s'agit d'amener de l'eau potable vers ce site, car la société Helvetia Environnement projette d'y implanter un centre en lien avec le tri, la récupération, la transformation et le stockage des déchets.

La commission financière juge aberrant d'investir un tel montant alors qu'il serait possible de s'entendre avec Grolley pour que le centre de tri d'Helvetia Environnement se raccorde à une conduite d'eau à proximité du site. L'argument de la commission financière est tout à fait pertinent. Mais il y a lieu de discuter plus fondamentalement de ce projet de centre de tri de déchets.

Voici quelques réflexions/questions à ce propos :

- Si la commune investit ces 930'000.-, une partie de ce montant sera financé par les contribuables.
- Si l'eau est amenée, quelle garantie a-t-on que l'entreprise s'implante bel et bien ? On ne va pas investir un pareil montant sans garantie !
- Au cas où ce centre verrait bel et bien le jour, combien d'emplois cela représentera-t-il environ pour notre région ?
- Si l'entreprise s'implante, il est presque certain que le transport des déchets depuis et vers le site se fasse par camion. Dans un interview paru dans la Liberté<sup>i</sup>, Thierry Vialenc, directeur général de Sogetri, société fille du groupe Helvetia Environnement, déclare que « ce site [...] est bien situé, à proximité de l'autoroute [...] ». Ils ne comptent visiblement pas utiliser le rail.

Donc, en résumé, notre commune ferait un investissement de 930'000.- sans être sûr que le projet se fasse. S'il se fait, il n'est pas sûr que la commune rentre dans ses frais et que ça soit vraiment intéressant au niveau de l'emploi et des impôts. Et, cerise sur le gâteau, on risque de voir défiler les camions à travers Léchelles. On ne peut pas dire que ça fasse rêver !

Bien sûr si Grolley accepte notre demande, cela change un peu la donne. Mais dans l'état actuel des choses, je vois mal ce qui les inciterait à nous répondre positivement : ils nous feraient une faveur pour un projet qui entrainera un surcroît de trafic poids lourd à travers leur village ! Vous diriez oui vous ?

Pour que Grolley soit plus enclin à nous répondre favorablement, il faut impérativement s'assurer que le transport des déchets se fasse par rail.

D'ailleurs, dans son préavis concernant la modification du PAL de Léchelles, le SeCA (Service des constructions et de l'aménagement) écrit « la DAEC a reconnu qu'un projet d'usine de traitement et recyclage de déchets était pertinent à cet emplacement en raison de l'utilisation du rail » (cf annexe). Pourtant dans l'article 25 du RCU de Léchelles, lequel traite de la zone ex-Carbura, il n'y a aucune mention d'une quelconque utilisation du rail (cf annexe). Y a-t-il un autre règlement communal qui viserait à ce que l'entreprise implantée à ex-Carbura utilise plutôt le train que la route ? Pas à ma connaissance...

Franchement n'utiliser que des camions à cet endroit-là c'est ridicule ! Les rails sont juste à côté, et il y a même des embranchements qui vont dans le site. Cela serait un véritable gâchis de ne pas utiliser ces infrastructures existantes.

Or il y a un coup à jouer car le SeCA a préavisé défavorablement la modification du PAL de Léchelles telle que présentée. Comme il faudra de toute façon revoir la copie, c'est l'occasion d'ajouter une mention claire et nette d'une utilisation prioritaire du rail depuis et vers ce site !

C'est incroyable quand on y pense, le canton voit d'un bon œil l'implantation de cette entreprise sur le site ex-Carbura en raison de la proximité immédiate des rails, mais tout laisse penser que l'entreprise n'a nullement l'intention de les utiliser et la commune n'a pas l'air d'avoir prévu une quelconque exigence à ce propos.

Par cette intervention, je souhaite interpeler le Conseil Communal pour qu'il corrige le tir.

**M. Pascal Joye**, Conseiller communal, prend la parole : Madame la Présidente, M. Clerc, je voudrais un peu vous rassurer quand même, mais je ne vais pas vous rassurer complètement non plus parce que je n'ai pas toutes les informations.

Premièrement, le rail, c'est une obligation de la Dime qui travaille avec le rail. Ils sont en train de discuter avec les CFF maintenant pour remettre en place la voie de raccordement sur ce site-là. Les CFF sont très favorables à cela. Le problème, c'est qu'il manque de sillons sur leurs lignes. Mais ils doivent trouver des solutions pendant la nuit.

Helvetia Environnement aura comme obligation que les entrants ne seront pas permis par le rail, mais les sortants vont tous partir par le rail. Ils auront un contrat de tant tonnes avec les CFF, je ne connais pas exactement les données techniques, ils auront encore un petit ballant avec ce qu'ils pourraient mettre sur le train mais, cela dépend aussi de ce qu'ils mettent sur le site, parce qu'aujourd'hui, s'ils ne font que des déchets encombrants, ce n'est pas assez lourd. Par contre, s'ils font des déchets avec du gravât, cela sera fait vraiment plus lourd. Et là, ils auraient des volumes pour faire sur le site avec le rail. Pour la partie inférieure du site, qui est côté Grolley cela serait spécialement réservé au gravât. C'est ce qui est pour l'instant planifié de leur côté.

Après pour tout ce qui est des transports côté Grolley et côté Léchelles, ils vont limiter les camions d'une manière ou d'une autre, il n'y aura que les entrants et plus les sortants, cela diminue une partie, et à travers la commune de Grolley, le canton a déjà proposé un phono absorbant pour éviter ces nuisances avec les camions. Pas que pour Helvetia Environnement, mais aussi pour le parc automobile hebdomadaire.

Clairement, la commune de Grolley n'est pas fermée à un approvisionnement d'eau. Seulement pour eux, cet approvisionnement est aussi un levier vis-à-vis de la Dime pour pouvoir avoir des discussions avec eux et pouvoir négocier certains points avec Helvetia Environnement et la Dime.

La commune de Grolley dit clairement, que la question de la fourniture d'eau est ouverte. Ce n'est pas fermé, même s'ils nous disent non aujourd'hui. En revanche, le projet de la société Helvetia pose certains problèmes et nous nous devons de mener une réflexion approfondie, et c'est ce qu'ils sont en train de mener avec nous.

Ensuite pour l'approvisionnement en l'eau, logiquement, on pourrait le faire avec cette conduite. C'est plausible mais, il faut que la commune de Grolley donne son aval.

En ce qui concerne la modification du RCU, d'une manière ou d'une autre, elle n'est encore pas posée. Pour cette zone spéciale, on peut encore la modifier. On va devoir mettre le RCU, le PAL de cette zone spéciale, en même temps que le dépôt d'une demande de permis. Nous ne pouvons pas la déposer avant, ni après, tout doit être fait en même temps.

C'est une discussion que l'on pourra avoir, nous en discuteront prochainement en Commission d'aménagement. Pour le nombre d'emplois, ils doivent faire une étude sur la création de 50 emplois. Logiquement, ils vont dépasser les 50 emplois parce qu'ils seraient environ entre 60 et 75. Tout le site de Rosé serait déplacé sur le site de Léchelles.

**M. Olivier Pochon**, Conseiller communal indique que la commune n'effectuera pas les travaux avant qu'eux ne les fassent. La Commune n'investira pas avant qu'eux n'investisse. Cela se fera en parallèle, on arrivera juste à la fin quand ils seront prêts. De plus, la taxe de base, ce n'est pas pour les contribuables mais, pour les nouveaux terrains mis en zone et pas les anciens.

**M. Ludovic Corminboeuf**, Commission financière, a des précisions par rapport aux taxes, La taxe de raccordement, c'est comme une subvention cela diminue le montant de l'investissement brut. Les intérêts, si l'on doit emprunter, et les amortissements sont facturés via la taxe de base. Par conséquent, les contribuables la paie quand même après sur plusieurs années selon la durée de l'amortissement et selon le taux d'intérêt de l'emprunt.

**M. Jean Krebs**, groupe UDC/UDF/Indépendants : tout ce que nous avons entendu concernant cette zone est très intéressant. Pour moi, il y a encore beaucoup trop d'inconnus pour pouvoir prendre une décision valable pour ce projet. Je propose au Conseil général de reporter la décision concernant tous ces investissements, quand tous les éléments seront clairs et bien définis.

**M. Nicolas Bugnon**, la Gauche Plurielle : c'est peut-être un autre débat, mais moi j'aimerais mettre ce débat sur la table. Finalement, c'est la question de ce projet, de cette zone qui est entre deux villages. Une question pour le Conseil communal, nous avons choisi de mettre une zone spéciale à ce endroit-là, dans le PAL. Donc merci de donner des précisions par rapport à cela.

Et suivant la réponse, c'est aussi au niveau de la volonté de l'implantation d'une entreprise à cet endroit-là qui n'est pas une zone industrielle. Je ne connais pas tout l'historique de ce site mais, aujourd'hui il n'est pas utilisé. Ne devrions-nous pas retourner ce site là à la nature ? Cette question des camions, nous devons aussi pouvoir défendre les intérêts des habitants de Léchelles avec cette question du trafic. Nous avons tout intérêt aujourd'hui à refuser ce crédit pour pouvoir encore discuter avec les autorités supérieures de cette question-là. Je vous invite à refuser ce crédit pour ne pas engager d'argent avant de connaître les tenants et aboutissants de ce projet.

Donc une première question par rapport à la zone et à la volonté d'une implantation à ce moment-là et une deuxième question, par rapport justement à l'historique de la zone. Aujourd'hui, Elle n'est pas utilisée, mais en fait, il s'est passé beaucoup de choses à ce endroit-là avec des produits qui ne sont peut-être pas tout à fait sains. Est-ce qu'on a, quand on s'est posé la question de la pollution des sols à cet endroit-là, quand est-il ? Ne faudrait-il pas aussi investiguer cela ?

**M. Pascal Joye**, Conseiller communal, indique que par rapport à la pollution, toutes les études ont été menées par Helvetia Environnement avec le canton, il n'y a pas de pollution dans ce secteur-là, malgré qu'il y a eu du pétrole avant.

Pour la première question, jusqu'en 2009, c'était une zone spéciale pour le carburant. Et quand Ex-Carbura a décidé, de vendre cette zone, de démonter la zone, la Confédération a décidé de mettre ça en zone industrielle.

Et aujourd'hui, on ne peut plus travailler sur cette zone industrielle, parce que la Confédération n'accepte plus une zone industrielle dans un site comme il est maintenant, parce qu'il n'est ni raccordé dans la zone de Grolley, ni à Léchelles.

Donc c'est une zone industrielle qui est une friche au milieu de la campagne, elle n'est plus reconnue par la Confédération et la Confédération nous demande de mettre en zone spéciale ou de la dézoner. Si nous la dézonnons, le dézonage appartiendra et devra être financier par la Commune de Belmont-Broye. Ce qui va nous coûter quelques millions.

**M. Olivier Fischer**, groupe MBB, rebondi sur la remarque de M. Olivier Pochon qui a donné une information très importante qui est que la réalisation de ce collecteur et de cette conduite d'eau doit être conditionnée à l'obtention du permis de construire par Helvetia Environnement. Cela ne figure nulle part dans ce qui est dit et cela me semble primordial parce qu'il n'y a pas lieu d'investir de l'argent dans une conduite s'il n'y a pas de réalisation qui se fait sur site.

Juste 2-3 points à ce sujet, un permis de construire pour ce genre d'activités est très difficile à obtenir, c'est la même chose pour une décharge. S'il n'y a pas de permis, il n'y a pas de nécessité de réaliser ces travaux. Si Helvetia Environnement ne vient pas ici, cette zone va retourner, à priori, en zone libre et n'aura pas besoin de collecteur, ni d'eau. Bien que ce projet soit actuellement à l'enquête préalable, ce n'est pas parce que l'on aurait des préavis positifs des services de l'Etat que lors de l'enquête préalable les préavis seraient toujours positifs puisque cela est déjà arrivé que cela change en cours de route. Cela doit bien être conditionné dans cette acceptation.

**M. Olivier Pochon**, Conseiller communal, cela est mentionné maintenant dans le PV. J'ai dit tout à l'heure qu'on ne fera pas les travaux s'il n'y a pas de convention avec la Commune de Grolley. La mise à l'enquête sera faite en même temps qu'eux.

Pour dire que voilà c'est prêt à être accordé, mais que nous n'effectuerons pas les travaux, si eux ne font pas les travaux. Nous établirons une convention avec Helvetia Environnement. L'étude sera payée par Helvetia Environnement.

**Mme la Présidente** demande s'il y a d'autres interventions concernant cet investissement sur la réalisation d'un collecteur sur une conduite d'eau pour Helvetia Environnement à Léchelles. Si ce n'est pas le cas, nous allons juste prendre une minute pour se concerter, pour faire juste par rapport au vote pour le report de l'investissement propose par **M. Jean Krebs**, UDC, et ensuite, par rapport au vote pour l'acceptation de l'investissement, s'il n'y a pas de report.

**Mme la Présidente** reprend la parole : après renseignements pris, nous ne pourrons pas revoter une deuxième fois en report, vu qu'il a été refusé lors du Tractanda. Nous allons donc passer au vote sur cet investissement, Léchelles Helvetia Environnement, réalisation d'un collecteur plus conduit d'eau à hauteur de CHF 930'000.-.

**Ce point est refusé par 8 voix pour et 37 voix contre.**

### **4.3 Vote final**

**M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière, indique que la Commission financière constate que les investissements prévus dans les domaines de l'approvisionnement de l'eau potable et l'évacuation des eaux usées doivent être réalisés dans les meilleurs délais et représentent un montant total de CHF 2'770'00.00 (sans l'investissement pour la réalisation de collecteurs et conduite d'eau à Léchelles (Helvetia Environnement)).

Sur la base de ce qui précède et des informations en sa possession, la Commission financière propose au Conseil général d'approuver les crédits d'investissements à l'exception du crédit d'investissement pour la réalisation de collecteurs et conduite d'eau à Léchelles (Helvetia Environnement) qu'elle préavise négativement.

**Les budgets 2024 de fonctionnement et des investissements (à l'exception du point 4.2.12) sont acceptés par 44 voix pour et 1 voix contre.**

## 5. Divers

**Mme la Présidente** informe que le Bureau du Conseil général a reçu une demande de M. Nelson Baechler en date du 25 septembre dernier par lequel il nous informait de son absence du Conseil général à partir de 6 novembre 2023 et jusqu'à mi-septembre, au plus tard mi-octobre 2024.

Le Bureau du Conseil général, après délibérations et en tenant compte également qu'il ne fait partie d'aucune Commission, a considéré son obligation de servir comme un juste motif d'absence,

Par courrier du 8 novembre 2023 et en vertu de l'article 32 du règlement d'organisation du Conseil général, le Bureau du Conseil général lui a confirmé son maintien au sein du Conseil général, sous réserve de contestation de ce dernier.

Mme la Présidente demande au Conseil général s'il valide le maintien de M. Nelson Baechler au sein du Conseil général.

**La demande de M. Nelson Baechler est acceptée par 44 voix pour et 1 abstention.**

**Mme la Présidente** informe avoir reçu une question de **Mme Iwana Ducry** à qui elle donne la parole :

Nous, Ivan Thévoz, Iwana Ducry, Eric Pauchard et Magaly Barbey, ainsi que tous les co signataires du Conseil Général de Belmont Broye, faisons-la constatons que la route de Léchelles menant à Russy est un véritable danger pour la circulation routière mais également pour la circulation du monde agricole.

Lors de la réalisation et modification de la route dans les débuts des années 2000, le conseil communal de Russy avait pour objectif de modifier cette route afin de réduire le nombre de voiture circulant dans le village en y plaçant un trottoir et réduisant ainsi le nombre d'automobiles. Force est de constater que cet objectif n'a pas été atteint. Le conseiller communal Sébastien Formica informe le CG en date du 22 mai 2023, que des piquets seront placés sur la route menant à la gare de Léchelles afin que les voitures ne circulent plus sur les banquettes. Celui-ci averti également que cette mise en place de potelets est un test qui, s'il est concluant, pourrait s'étendre sur plus de routes communales. Nous constatons que durant l'automne 2023, toute la route menant à Russy a fait l'objets d'une continuité de la pose des poteaux. Nous observons que le test pour la préservation des banquettes est concluant. Malheureusement nous sommes dans l'obligation d'avertir le Conseil Communal que cette route est devenue un véritable danger pour les automobilistes et le monde agricole qui ne goute guère à ces potelets et piquets de toute sorte, qui obstrue la circulation des tracteurs, moissonneuses batteuses et engins agricoles. Certains véhicules agricoles ne peuvent plus circuler via cette route. Le croisement entre véhicule devient périlleux et préoccupant ! De plus, à la suite de la fermeture de la route d'Oleyres menant à Misery, une partie du trafic s'est déporté via la route de Russy.

Avant qu'il y ait un drame, et par cette interpellation, nous demandons que le Conseil communal organise un rapport et trouve d'autres solutions alternatives aux poteaux de cette route, devenue une voie de circulation privilégiée par de nombreux usagers se rendant à Fribourg. Une modification à court terme doit être envisagée. En effet, si nous prenons l'exemple de la route entre Noréaz et Seedorf, nous pouvons facilement comparer cet axe avec notre situation. Aujourd'hui nous remarquons que la commune de Prez a réalisée des investissements pour sécuriser ce tronçon afin que les automobilistes ne prennent plus de dangers à se croiser.

Partant du principe que ces modifications doivent améliorer la sécurité des automobilistes et travailleurs agricoles ainsi que les riverains, nous réitérons notre demande à trouver d'autres solutions que la pose de potelets dangereux pour les citoyens de Belmont Broye.

M. Ivan Thévoz, Groupe UDC/UDF/Indépendants : Madame la Présidente, chers collègues, en continuation avec la question posée à l'instant, j'aimerais interpeller le Conseil Général ici réuni ce soir et remercier tout d'abord les cosignataires, majoritairement de droite, et répondant aux sceptiques parmi nous.

D'abord, je me tourne derrière moi, vers mon côté gauche. J'ai appris que dans votre groupe politique, aucun d'entre vous n'a jamais entendu un agriculteur se plaindre de cette route. Avec tout le respect que j'ai pour vous, chers collègues socialistes, cela ne m'étonne guère.

Combien d'agriculteurs viendraient se confier de leurs préoccupations chez vous ? Au lieu d'attendre que les agriculteurs viennent vers vous, avez-vous pris la peine de discuter avec eux ? Avez-vous pris le temps de partager avec les paysans de Russy principalement, et de certains agriculteurs de Dompierre et Léchelles, prenant cette route à de nombreuses reprises ?

Savez-vous qu'il y a environ quatre semaines de cela, un paysan de Russy a frôlé par deux fois la catastrophe, en croisant avec son tracteur une voiture venant en sens inverse. Savez-vous qu'un paysan de Dompierre avait déjà eu un accident avec son Semoir et son tracteur sur la route de Léchelles en croisant près des potelets ? Vous dites encore que s'il n'y a pas de potelet, les gens rouleraient encore plus vite.

Chers collègues, prenez le temps de faire une petite visite à Russy, à contempler la vue sur la Broye tout en analysant cette route et les véhicules y circulant. Vous apercevrez cette réalité : arrivant vers une zone de croisement, vous n'apercevez point de voiture devant vous. Comme il est tellement pénible de se croiser, vous accélérez entre chaque croisement, espérant qu'un véhicule n'arrive pas d'ici là. C'est alors que vous apercevez que l'effet ralentisseur des potelets fait l'effet inverse que souhaité.

Sur la question de la pose de potelets sur les limites de route et la non-possibilité de l'agrandissement de celle-ci. Nous ne demandons pas de racheter du terrain pour agrandir la route, on demande d'entretenir cette route correctement en y rajoutant des gravions ou toute autre solution permettant un croisement adéquat. En effet, cette route n'est pas seulement une simple route où deux ou trois péguenaux y circulent. Cette route est devenue malheureusement un axe important de nos concitoyens, le seul axe principal reliant Léchelles aux trois autres villages.

Cela vaudrait la peine de prendre le temps d'y prêter attention par respect aux citoyens empruntant cette route. Au passage, merci au PLR Diderains ne souhaitant pas co-signer, car cela concerne Russy. Merci la cohésion communale.

A la question de savoir si le Conseil Communal a déjà été abordé concernant cette problématique, sachez que le Conseil Général a demandé depuis deux ans un rapport sur les routes communales pour donner suite à la question transmise le 9 décembre 2022.

Concernant le groupe Le Centre, dont aucun membre n'a signé, mise à part Mme Magaly Barbey, qui est également autrice. Le Centre ne signe pas pour les raisons que les auteurs se plaignent sans donner de solution.

Je rappelle que le rôle du Conseil Général n'est pas le même que l'exécutif. Il y a une séparation des pouvoirs, comme aime le dire M. le Syndic. Et comme mentionné tout à l'heure, il y a un règlement du Conseil Général qui nous muselle, nous n'avons aucun moyen concret pour nous faire entendre. C'est pourquoi cette question ressemble bien plus à un postulat demandant une réflexion approfondie de cette route devenue avec le temps dangereuse au plus haut point.

Chers collègues du Conseil Général, n'oubliez pas que notre travail consiste à écouter la population. C'est notre rôle de rapporter le mécontentement du citoyen et les dysfonctionnements de la Commune, avec bien sûr le respect que nous devons aux autorités exécutives qui portent le poids administratif de la Commune.

Effectuons notre travail et pas seulement lever des cartons verts et rouges. Si ce n'est que cela, abstenez-vous lors des prochaines élections de 2026.

Cher Conseil communal, sachez j'ai un profond respect pour votre tâche ingrate que vous effectuez pour le bien de la population. Mais sachez tout de même écouter le mécontentement de la population et d'une partie du conseil général. N'écoutez pas toujours les règles, bien trop souvent stupides qui nous viennent de Fribourg, avec leurs idées absurdes de rétrécissement généralisé de toutes les routes et fiez-vous à votre instinct et votre indépendance.

Sur ces quelques mots, j'espère vivement que vous preniez le temps d'analyser sérieusement notre démarche, que je nommerai postulable et nous restons à votre entière disposition pour en parler avec vous.

M. Albert Pauchard, Syndic : D'abord, je m'excuse auprès des signataires d'avoir spolié, comme on dit, ou en bon français gâcher leur intervention en m'exprimant dans les informations sur cette question qui nous a été posée car nous l'avons reçue aujourd'hui. Nous l'avons examiné dans une première lecture aujourd'hui au Conseil communal. Donc mes excuses d'être intervenu un peu en avance et d'avoir peut-être gâché le suspense de cette intervention.

Pour ce qui est des questions plutôt factuelles concernant un certain nombre d'informations ou de propositions qui sont indiquées dans le cadre de cette question parce que même s'il a la forme d'un postulat, nous les traiterons en termes de questions, étant donné qu'il n'y a pas les outils parlementaires pour l'instant à ce niveau-là, je donne directement la parole au conseiller communal qui ce soir a beaucoup à faire parce que ce sont les routes et puis les routes on s'en est occupé et on s'en occupe encore et c'est un sujet qui est en effet très difficile et parfois très clivant, on en convient.

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic : je vais rester très factuel, merci M. Thévoz pour votre intervention, postulat, question, pic, j'aurai dû mettre mon gilet pare-balles ce soir. Malheureusement, j'ai dû le rendre lorsque que j'ai rendu mon matériel militaire.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, le Conseil communal reviendra vers vous avec une réponse écrite, comme M. le Syndic l'a dit, on va la traiter comme une question, du fait qu'on n'a pas d'autre outil aujourd'hui. Concernant les piquets, donc toute la route n'a pas été piquetée, j'insiste, toute la route n'a pas été piquetée.

En effet, depuis le croisement pour aller sur Corcelles, on va parler de la ferme Vuillemin et l'entrée de Russy, il n'y a pas de piquet et force est de constater que lors des dernières pluies vous avez vu qu'il y a eu beaucoup d'écoulements de route parce que justement, les routes sont défoncées. L'objectif premier est atteint. Nous avons beaucoup moins de problème où la route est piquetée.

Ensuite, j'apprends ce soir qu'il y a un accident, parce que selon les statistiques disponibles sur le canton. Factuellement aujourd'hui, il n'y a pas d'accident recensé sur cette route. Je rappelle aussi, très important, les piquets ont été posés en limite. Je le répète, les piquets ont été posés en limite, donc il n'y a pas eu de rétrécissement de la route. C'est-à-dire que sans les piquets, si vous voulez croiser hors des zones prévues à cet effet, vous empiétez chez les gens.

Est-ce que ça a été bien pensé au départ ou pas ? Je ne sais pas. Aujourd'hui, je vis avec des faits et avec un état avec lequel je dois vivre. Concernant le report de trafic, suite à la fermeture de la route de Oleyres, le Conseil communal dans son entier a été aussi alarmé de ce problème bien avant qu'il ferme la route.

C'est pour ça que vous avez peut-être déjà vu nous avons fait des comptages un peu partout sur les routes de desserte, autour d'Oleyres, Vuaty, la route de Russy qui monte à Domdidier, la route de Léchelles à Russy, etc. On est en train de refaire cette même campagne, pour comparer, une fois plus factuellement, est-ce que l'on a plus ou moins de véhicules. Si, à la suite de ces mesures, il ressort qu'on n'a plus de trafic. J'irai voir la commune d'Avenches pour discuter.

Concernant les investissements sur la route, on s'est bagarré sur les investissements avant et là, on demande de faire des investissements. On va y réfléchir, on va y travailler. Je rappellerais juste que vous avez utilisé un adjectif qui ne me plaît pas, c'est l'adjectif malheureusement il est utilisé par plus de gens. Moi je dirais heureusement parce que c'est une route qui relie Léchelles et le reste de la commune.

Heureusement que cette route est utilisée. Ça relie, ça crée des ponts entre les villages et entre les citoyens. Il ne faut pas oublier que le parking de la gare de Léchelles est aussi beaucoup utilisé par des gens qui ne sont pas de la commune. On fait profiter tout un bassin de la population. Est-ce que la Commune de Belmont-Broye a envie d'investir, toute seule, massivement pour la région ? Je ne suis pas sûr. J'aurais plutôt envie d'avoir des discussions, des discussions qui ont déjà eu lieu, au sein de la mobilité par rapport à peut-être des lignes de transports publics qui vont relier Léchelles au reste de la Commune.

Est-ce qu'on va investir avant d'avoir une garantie de ligne ? Est-ce qu'on ne devrait pas réfléchir à tout ça en même temps ? Comme vous l'avez dit, j'entends, je prends acte des informations que vous me donnez.

Est-ce que les piquets, c'est la solution ultime unique aujourd'hui ? Je ne sais pas. On teste, on a des retours, également du Conseil Général. J'ai aussi de nombreux retours positifs, il faut aussi le dire. On parle toujours d'une majorité silencieuse quand il n'y a pas de problème, on en parle moins.

Comme déjà dit, on y réfléchit, on va avancer et on va faire des réflexions, mais aussi à grande échelle parce que c'est une voie qui est heureusement plus emprunter pour relier nos villages vers les voies maintenant du fait de la fusion, du fait des rapprochements de ces villages du nord au sud du Belmont, peut-être réfléchir à nouveau à cette route.

**Mme la Présidente** rappelle que comme il a été voté l'année dernière par le conseil général, les cadeaux des séniors de 80+ sont distribués par les conseillers généraux, elle les prie de passer à la fin de la séance vers Laurence pour prendre les noms et adresses des personnes à aller trouver ainsi que les cornets à apporter. Elle les remercie de prendre un petit peu de leur temps d'ici le 15 janvier au plus tard. Le retour des personnes et des familles qui ont reçu une visite est très positif, c'est une démarche qui a été très appréciée.

**Mme Magaly Barbey**, groupe Le Centre dépose une question :  
Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Empruntant plusieurs fois par jour la route "Vers-le-Ru" à Dompierre, j'observe régulièrement des enfants traverser à toute vitesse cette route. En effet, depuis le nouvel abri à vélo et avec la pente, les enfants descendent le chemin comme un toboggan jusqu'au quartier de villas en face, traversant la route Vers le Ru .

Maman de 2 enfants en bas âge et sensible aux actualités, je trouve qu'il serait nécessaire de mettre une barrière entre l'abri à vélo et la route "Vers-le-Ru" afin de séparer les différents flux et de permettre aux enfants de mieux visualiser la route.

L'avantage d'une barrière à cet endroit permettrait de renforcer la sécurité mais aussi d'empêcher les personnes d'aller se parquer dans la nouvelle cours d'école, à l'abri, pour ne pas avoir besoin de dégivrer leur vitre après un loto. Je vous remercie pour votre écoute,

**M. Sébastien Formica**, Vice-Syndic trouve que c'est une très très bonne remarque. J'ai un problème qui me saute à l'esprit à l'instant, est-ce que c'est un accès pompier ? Il faut juste que je vérifie si c'est possible de mettre en place une chicane qui permet de ralentir.

Si l'accès pompiers n'est pas gêné, il sera fort possible de mettre une chicane. On en prend note et l'on reviendra vers vous.

**M. Olivier Fischer**, groupe MBB, a une petite remarque pour M. Olivier Pochon. On a voté ce soir, finalement, plus que CHF 3'418'000.- pour l'eau. Il y a encore pas mal de projet des années précédentes qui ne sont pas encore réalisés.

J'ai trouvé super intéressant ce soir de pouvoir voir votre résumé du plan de Dompierre de ce qui est fait, de ce qui est à faire. Il serait intéressant d'avoir dans une prochaine séance, une présentation de l'état d'avancement des choses. Une sorte d'état des lieux des différents villages. Les gens commencent à être un peu dans le flou entre les objets votés, les objets terminés, en cours. D'avoir une idée sur les investissements à long terme.

**M. Olivier Pochon**, Conseiller communal, indique qu'une présentation sera prochainement faite non seulement pour l'eau mais, également pour les routes car cela est très souvent lié. Nous avons un calendrier, une planification sur plusieurs années. Nous sommes en train de préparer cela.

**Mme la Présidente** donnent les dates des différentes séances en 2024 :

Lundi 29 avril 2024 pour les comptes

Lundi 24 juin 2024

Lundi 23 septembre 2024

Lundi 16 décembre 2024 pour les budgets

**Mme la Présidente** termine cette séance en remerciant encore les membres du conseil communal et du conseil général pour leur engagement envers la commune et ces citoyens. Enfin, elle rappelle qu'une verrée est offerte afin de partager un moment de convivialité. Elle souhaite une bonne fin de soirée et de belles fêtes de fin d'année.

**Mme la Présidente** lève la séance à 21h56.

**Au nom du Conseil général**



Laurence Esseiva  
Secrétaire



Sophie Meyer  
Présidente